

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du**  
**01 FEVRIER 2023**

Présents : LUCAS Georges, JUHEL Sandrine, GOUPIL Denis, RICHEUX Isabelle, SIMON Pierre, L'HERMITTE Pascal, BEAUCHAMP Frédéric, HAYCOX Caroline, PETITPAS Brigitte, PACE Christophe, PERON Frédéric, HENNOTE Virginie, THIBAUT Anne, MALLET Marie, BUCAILLE Céline

Secrétaire de séance : BUCAILLE Céline

Ordre du jour : acter la démission de Mr le Maire, élection du nouveau maire, élection des adjoints

Etant doyen d'âge des membres du conseil municipal, Mr LUCAS Georges assume la présidence de l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Mr LUCAS Georges propose de désigner Céline BUCAILLE comme Secrétaire de séance, elle va procéder à l'appel nominal des membres du conseil.

Mr LUCAS Georges annonce l'ordre du jour et donne lecture de la prise en compte de la lettre de démission du Maire, LUCAS Georges, par le Préfet.

L'ensemble des Membres du Conseil Municipal prend acte de la démission de Mr LUCAS Georges de ses fonctions de Maire, il reste Conseiller Municipal.

**Election du Maire**

Mr LUCAS Georges propose de désigner les deux assesseurs suivants : Mme Anne THIBAUT et Mme Marie MALLET.

Mr LUCAS Georges rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La liste « Les Champs pour tous » propose la candidature de Mme JUHEL Sandrine.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, va s'approcher de la table de vote, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et la dépose dans l'urne.

1<sup>er</sup> tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : **JUHEL Sandrine, 15 voix**. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Mme JUHEL Sandrine a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans sa fonction.

**Election des adjoints**

Le maire, JUHEL Sandrine, rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 Adjoints. Je vous propose de rester avec 3 adjoints, y-a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Une liste d'Adjoints a été déposée et est en possession de Mme le Maire.

Le maire, JUHEL Sandrine, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, va s'approcher de la table de vote, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et la dépose dans l'urne.

1<sup>er</sup> tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste "Les Champs-Géraux pour tous". Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation : 1<sup>ère</sup> adjoint : Denis GOUPIL, 2<sup>ème</sup> adjoint : Isabelle RICHEUX, 3<sup>ème</sup> adjointe : Caroline HAYCOX.

Avant de lever la séance, Le maire, JUHEL Sandrine, confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu le MARDI 14 FEVRIER 2023 afin d'informer sur les fonctions de chaque adjoint, de créer les postes de Conseillers Délégués et de constituer les commissions.

